

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°15/2024

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE MAÏEUTIQUE
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Membres en exercice : 40

Membres présents : 17

Membres représentés : 11

Vu le décret n° 2024-747 du 5 juillet 2024 relatif aux conditions et modalités d'admission des étudiants aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'avis du conseil de la Faculté de Santé du 10 septembre 2024 ;

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE ADOPTENT À L'UNANIMITÉ (28 VOTANTS)
LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE MAÏEUTIQUE
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 TELLES QU'ANNEXÉES;**

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation,



Stéphanie BONNEAU
Vice-présidente de la Commission de la Formation
et de la vie universitaire

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JUIN 2024

AVIS SUR LES MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Conformément à l'article L613-1 du code de l'éducation, les modalités de contrôles des connaissances sont arrêtées par le chef d'établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences constitutives du diplôme.

Par ailleurs, selon l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014, lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.

Concernant les modalités de contrôles des connaissances 2024-2025, comme en 2023/2024, les ajouts suivants s'appliquent à l'ensemble des formations :

Plagiat, IA et fraude

L'ensemble des documents produits dans le cadre d'une évaluation doit être l'œuvre personnelle de l'étudiant, de l'étudiante ou du groupe évalué. Lorsque le recours à l'intelligence artificielle (IA) n'est pas explicitement autorisé, il est refusé. Lorsque l'IA est autorisée, il convient de mentionner la source. Le plagiat est l'action « d'emprunter à d'autres auteurs des passages de leur œuvre, en les donnant pour siens ». De même, utiliser l'IA afin de produire des résultats en les donnant pour siens sans y être autorisé, ou l'utiliser en y étant autorisé, mais sans mentionner la source, sera considéré comme relevant du plagiat.

En pratique, toute recopie de tout ou partie d'un document sans définir les emprunts par des guillemets ; toute appropriation d'une œuvre textuelle, musicale, photographique ou autre sans mention de sa source, est un plagiat. Le plagiat, qui est une forme de contrefaçon, constitue un délit. A ce titre, il engage la responsabilité pénale de son auteur qui est passible des sanctions définies dans le Code de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'une évaluation, le plagiat est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire. Toute fraude sera soumise aux dispositions des articles R811-10 à R811-42 du code de l'éducation, relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Examens en distanciel en cas de situations exceptionnelles

L'organisation des examens à distance ne peut avoir lieu que si les MCC le prévoient et dans le respect des conditions législatives en vigueur¹.

¹ Selon les dispositions fixées au décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur : la validation des enseignements contrôlée par des épreuves organisées à distance sous forme numérique, doit être garantie par : 1° La vérification que le candidat

En cas de situation exceptionnelle ayant empêché la tenue de l'examen dans les conditions prévues, des adaptations des modalités d'évaluation peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, et peuvent prévoir d'être réalisées de manière dématérialisée. Sauf dispositions plus favorables, ces modalités sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen au moins 7 jours avant le début des épreuves.

L'avis de la CVFU est sollicité sur l'adoption de ces mises à jour ainsi que celles introduites dans les documents joints.

Modalités de Contrôle des Connaissances **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)**

Diplôme d'Etat de sage-femme : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Année universitaire 2024-2025

Synthèse des modifications

Pour toutes les promotions

Le règlement intérieur est modifié comme suit quant à la présence requise des étudiants aux cours magistraux :

La présence aux cours magistraux est obligatoire pour les UE d'obstétrique, de pédiatrie et de gynécologie, avec émargement, et fortement recommandée pour les autres UE. La présence est obligatoire aux séances de travaux pratiques (TP) et enseignements dirigés (ED).

Toute absence à un enseignement obligatoire (CM et ED) doit être dûment justifiée par l'étudiant(e) avec présentation d'un justificatif dans un délai de 48h.

Au-delà de 3 absences non justifiées dans une même unité d'enseignement, l'étudiant(e) ne sera pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves théoriques et/ou cliniques suivantes de contrôle continu (ou première session), mais seulement en seconde session dans l'UE concernée.

Les justificatifs admis sont :

- Bon de passage aux urgences
- Attestation de consultation chez un(e) professionnel(le) de santé
- Arrêt de travail
- Bulletin d'hospitalisation
- Certificat médical attestant d'une pathologie chronique ou liée à la grossesse
- Décès du conjoint, d'un descendant ou d'un ascendant direct
- Dans le cas d'un(e) étudiant(e) responsable de famille : certificat médical de l'enfant malade et situations exceptionnelles de type avis de grève des enseignants sans moyen de garde
- Convocation à un rendez-vous administratif non déplaçable
- Représentation facultaire ou institutionnelle

Au-delà de 3 absences injustifiées, l'équipe pédagogique pourra si elle le juge nécessaire traduire l'étudiant(e) devant le conseil de discipline.

Pour les SMA2 :

Il est à noter qu'une réforme est en cours, suite à la loi relative à l'évolution de la formation des sages-femmes (loi du n° 2023-29 du 25 janvier 2023) qui introduit une 6^{ème} année d'études (3^{ème} cycle court) et une approche par compétences.

L'arrêté est en cours d'étude par les instances nationales

Ainsi les MCCC seront établis dès lors que l'arrêté sera paru, et transmis au plus tôt devant les instances.

Pour les SMA3 à 5

En cette année de réforme de la formation et d'intégration universitaire, et au vu de l'année écoulée, nous ne proposons pas de modification des MCCC. Sauf pour :

Le PIX et l'AFGSU qui pourront dorénavant faire l'objet d'une dette pour le passage dans l'année supérieure car ils sont réalisés en SMA2 donc la dette resterait au niveau du cycle 1

Les évaluations pratiques en stage qui, au vu du nombre encore incertain de nombre de SF enseignantes à la rentrée 2024, seront peut-être réduites (la formulation permettant de maintenir le nombre actuel de 2 par étudiante et par année d'étude).

Modalités de Contrôle des Connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Diplôme d'Etat de sage-femme : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Année universitaire 2024-2025

La Faculté de Santé Sorbonne Université a soumis au conseil de faculté du 30 mai 2024 , pour approbation, les modifications apportées aux contrôles des connaissances relatives aux études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et du diplôme d'Etat de sage-femme pour l'année universitaire 2022-2023.

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté modifié du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Vu** l'arrêté modifié du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
- Vu** l'avis du Conseil de l'UFR du 30 mai 2024 ;
- Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20/06/2024

SOMMAIRE

I. Dispositions générales	5
II. Formes d'examens	5
III. Modalités de validation	6
Le service sanitaire	7
Modalités du certificat de synthèse clinique et Thérapeutique (CSCT).....	7
Cycle licence 2 ^{ème} année : SMa2	9
Cycle licence 3 ^{ème} année : SMa3	11
Cycle Master 1 ^{ère} année : SMa4.....	12
Cycle master 2 ^{ème} année : SMa5.....	13
Service Sanitaire	14

I. Dispositions générales

Les études en vue du Diplôme d'État de sage-femme se composent de deux cycles. Le premier cycle (Arrêté du 19 Juillet 2011) est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Le deuxième cycle (Arrêté du 11 mars 2013) sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques.

Appellation des années d'études

- **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) :**
 - 2^{ème} année (SMA2) de Formation en Sciences Maïeutiques, en cours de réforme, suite à la loi relative à l'évolution de la formation des sages-femmes (loi du n° 2023-29 du 25 janvier 2023) qui introduit une 6^{ème} année d'études (3^{ème} cycle court) et une approche par compétences (arrêté en cours).
 - 3^{ème} année (SMA3) de Formation en Sciences Maïeutiques
- **Diplôme d'Etat de sage-femme (DE) : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMa) :**
 - 4^{ème} année (SMA4) de Formation en Sciences Maïeutiques
 - 5^{ème} année (SMA5) de Formation en Sciences Maïeutiques

Seuls les étudiants qui ont validé les six semestres de formation théorique et clinique afférents au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, soit l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), sont autorisés à passer dans le cycle Master.

Le Diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation,
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- et soutenu leur mémoire avec succès.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés. Au cours des années de SMA2, SMA3, SMA4 et SMA5, Il n'existe **aucune compensation entre les UE** (qu'elles soient théoriques ou cliniques). Une dette de passage en année supérieure n'est autorisée qu'en cycle 1 (de SMA 2 vers SMA3) et seulement pour le PIX et la FGSU (Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

II. Formes d'examens

Pour les UE théoriques : les évaluations peuvent être réalisées sous différentes formes :

- **Épreuves écrites**
 - QR : questions rédactionnelles ;
 - QCM : questions à choix multiple ;
 - QRU : questions à réponse unique ;
 - QROC : Questions à Réponse Ouverte et Courte, lecture critique d'article ;
 - Tests de Concordance de Script ;
 - Cas cliniques, éventuellement informatisés....
- **Épreuves orales**
 - **Travaux personnels individuels ou en groupe** (exposés, rédaction d'une fiche de lecture ou d'un article, portfolio, recherches bibliographiques, analyse de situation clinique) ;

- **Présence et productions personnelles lors de travaux pratiques ou de travaux dirigés.**

Les étudiants de deuxième cycle rédigent un mémoire individuel dactylographié qui sera évalué et donnera lieu à une soutenance orale.

Pour les UE cliniques : l'évaluation est réalisée, au minimum, par l'évaluation du stage qui lui est associé, au moyen d'un document appelé « **feuille d'appréciation de stage** », élément constitutif du « carnet de stage ». Ce document est complété par le responsable du stage. Il est à remettre dans la semaine qui suit la fin du stage à une sage-femme enseignante.

L'évaluation du stage peut être associée à une **épreuve complémentaire propre à l'UE clinique**, sous forme d'ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré), d'évaluation clinique dans un service, d'enseignement dirigé noté, de validation d'un MOOC ou de réalisation d'un travail personnel.

Une UE « stage long » de 12 ECTS et un Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique sont organisés au cours du dernier semestre du deuxième cycle.

La FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence) et le PIX sont deux UE complémentaires, obligatoires pour l'obtention du DFGSMa ; même en dettes.

III. Modalités de validation

Les UE Théoriques : L'évaluation d'une UE peut se composer de plusieurs épreuves de formes différentes (voir détails dans tableaux). Pour valider une UE d'enseignement théorique, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne $\geq 10/20$. Une note moyenne $< 10/20$ oblige à repasser une épreuve portant sur l'ensemble des enseignements contribuant à l'UE lors d'une deuxième session d'examen. A l'issue de la deuxième session d'examens, toute UE non validée entraîne le redoublement. L'absence à une épreuve et les travaux personnels non présentés à la date demandée entraînent la note de 0.

Les UE Cliniques : La validation des stages est prononcée au vu des feuilles d'appréciation de stage (éléments constitutifs du **carnet de stage**), par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage. L'épreuve complémentaire propre à l'UE clinique est évaluée par des membres de l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes.

-UE clinique validée uniquement par la validation du stage : Si le stage est **non-validé**, l'UE clinique est **non-validée**. L'étudiant doit alors refaire un stage dit « de rattrapage » avant la délibération du jury de la deuxième session d'examen. Si ce 2^{ème} stage est **non-validé**, l'étudiant redouble.

-UE clinique validée par la validation du stage + la validation d'une épreuve complémentaire propre à l'UE clinique : L'UE clinique est validée selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

-Durée du stage dit de « rattrapage » : La durée du stage de rattrapage d'une UE clinique peut différer de la durée initiale du stage correspondant à cette UE clinique. L'équipe pédagogique de la structure décide de la durée du stage de rattrapage considéré. **Seules 6 semaines de stages peuvent être reprogrammées pendant l'été. Si l'étudiant a plus de 6 semaines de stage à rattraper : il redouble.**

Le service sanitaire :

Principe : à l'instar des UE pharmacologie et nutrition qui sont enseignées de manière transversale dans différentes UE, le service sanitaire fera l'objet d'enseignements transversaux sur les 2 cycles de formation en sciences maïeutiques. En effet, de nombreux objectifs de prévention relèvent des UE Santé publique, obstétrique, gynécologie. Les interventions relèvent des UE cliniques au cours desquelles sont effectuées des vacations de Préparation à la Naissance et à Parentalité, des stages en Protection Maternelle et Infantile, en centres de Planification Familiale, Consultations prénatales et lors des UE optionnels (éducation à la sexualité et à la vie affective auprès de collégiens).

Modalités du certificat de synthèse clinique et Thérapeutique (CSCT) :

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie. Ce certificat se compose de deux parties :

1. **Une épreuve clinique auprès de deux femme(s) enceinte(s) et/ou accouchée(s), associée à une épreuve orale**, portant sur des questions d'obstétrique, de gynécologie, de législation et/ou de néonatalogie en lien avec le cas clinique et pouvant inclure une question d'urgence. Les épreuves sont évaluées par un jury composé de deux sages-femmes dont au moins une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. La durée maximum de l'épreuve est de 3h30. Cette épreuve sera effectuée lors du dernier semestre du cursus. L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 de l'Arrêté du 11 mars 2013. Le jury prononce la validation ou la non-validation de l'épreuve clinique associée à une épreuve orale.

2. **Une épreuve écrite portant sur l'ensemble du programme de la formation en sciences maïeutiques**. Cette épreuve est validée par l'obtention d'une note égale ou **supérieure à 12/20**.

Les modalités de validation en première et en deuxième session de l'UE clinique sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

VALIDATION DE L'UE CLINIQUE : 1ère SESSION			STAGE DE RATTRAPAGE	VALIDATION DE L'UE CLINIQUE : 2ème SESSION	
STAGE VALIDÉ	selon épreuve associée	Epreuve associée VALIDÉE	UE CLINIQUE VALIDÉE		
		Epreuve associée (<i>ECOS, épreuve clinique</i>) NON VALIDÉE	UE CLINIQUE NON VALIDÉE	OUI	Validation du stage de rattrapage ET validation de l'épreuve associée (<i>ECOS, épreuve clinique</i>)
		Epreuve associée (<i>portfolio ou E.D ou MOOC</i>) NON VALIDÉE		NON	Validation du portfolio ou de l'E.D.
STAGE NON VALIDÉ		pas d'épreuve associée	UE CLINIQUE NON VALIDÉE	OUI	Validation du stage de rattrapage
		Epreuve associée VALIDÉE			
		Epreuve associée (<i>ECOS, épreuve clinique, portfolio, E.D ou MOOC</i>) NON VALIDÉE			Validation du stage de rattrapage ET validation de l'épreuve associée (<i>ECOS, épreuve clinique, portfolio ou E.D.</i>)

Si l'étudiant ne satisfait pas aux modalités de validation en 2^{ème} session : il redouble

● **CSCT** : Si l'étudiant n'a pas validé l'épreuve clinique associée à l'oral, un stage obligatoire de 4 semaines (en pré et post natal) est organisé par l'équipe pédagogique avant la deuxième session.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme. Si à l'issue de la deuxième session, l'étudiant n'a pas validé l'épreuve clinique associée à une épreuve orale et/ou n'a pas obtenu au minimum la note de 12/20 à l'épreuve écrite : il redouble.

Cycle licence 2^{ème} année : SMa2 : en cours de réforme, MCCC à construire et à transmettre ultérieurement

Pour être admis en SMa3, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa2.

Les étudiants ne validant pas la SMa2 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

NB : L'UE PHARMACOLOGIE et l'UE NUTRITION sont dites « intégrées ». Elles sont enseignées et évaluées de manière transversale dans les différentes UE.

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 3	S 4
1 Obstétrique, Maïeutique	9	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Obstétrique • EC 2 Embryologie 	CONT ROLE CONTI NU	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 4 épreuves écrites ou ED notés • au moins 2 épreuves écrites 	4	5
2 Puériculture, néonatalogie, pédiatrie	5	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Généralités • EC 2 Accueil du nouveau-né • EC 3 Alimentation du nouveau-né et de l'enfant 		au moins 3 épreuves écrites ou ED notés	3	2
3 Gynécologie	3	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Différentes périodes de la vie • EC 2 Sémiologie • EC 3 Planification familiale 		au moins 2 épreuves écrites	1	2
4 Sémiologie générale	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Sémantique, sémiologie, démarche clinique • EC 2 Soins infirmiers 		au moins 3 épreuves écrites ou ED notés	4	-
5 Santé, Société, Humanité	5	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Droit et législation • EC 2 Psychologie 		au moins 4 épreuves écrites	2	3
6 Santé publique, Démarche de recherche	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Hygiène et prévention, vigilances • EC 2 Démarche de recherche • EC 3 Anglais médical 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • 1 travail personnel écrit associé à 1 oral, 1 travail de recherche bibliographique, 1 fiche de lecture • au moins une épreuve écrite et/ou orale 	2	2
7 Hormonologie, Reproduction	3	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Système endocrinien • EC 2 Système reproducteur 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite 	2	1
9 Agents infectieux, Hygiène	5	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Bactériologie • EC 2 Virologie • EC 3 Parasitologie - Mycologie 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite 	3	2
10 Tissu sanguin, Système immunitaire	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Tissu sanguin • EC 2 Système immunitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite 	2	2
11 Système cardiovasculaire, Système respiratoire	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Système cardiovasculaire • EC 2 Système respiratoire 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 2 épreuves écrites • au moins 2 épreuves écrites 	2	2
13 Autres systèmes	2	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Système locomoteur • EC 2 Système neurosensoriel 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite 	1	1
L Librement choisie	2	Activité librement choisie		Modalité propre à l'UE librement choisie	-	2
C Clinique	10	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Stage soins généraux • EC 2 Stage suivi Périnatal • EC 3 Stage suivi Postnatal 		<ul style="list-style-type: none"> • Validation du stage + 1 épreuve complémentaire • Validation du stage + Encadrement clinique • Validation du stage + 1 épreuve complémentaire 	4	6
FGSU Formation aux gestes et soins d'urgence	-	Formation pratique & théorique	Validation sur attestation de présence obligatoire aux journées de formation ¹	-	-	

¹ Si non validée, l'UE doit être repassée en SMa3. Si non validée à l'issue de SMa3, l'étudiant ne peut valider le DFGSMa.

Cycle licence 3^{ème} année : SMa3

Pour être admis en SMa4, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa3.

Les étudiants ne validant pas la SMa3 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

Nb : L'UE PHARMACOLOGIE et l'UE NUTRITION sont dites « intégrées ». Elles sont enseignées et évaluées de manière transversale dans les différentes UE

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 5	S 6
1 Obstétrique, Maïeutique	7	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Suivi prénatal • EC 2 Anesthésie • EC 3 Suivi postnatal 	CONTROLE CONTINU	au moins 4 épreuves (écrites /orales/ED notés)	4	3
2 Puériculture, néonatalogie, pédiatrie	6	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Nouveau-né en maternité • EC 2 Situations cliniques diverses • EC 3 Réanimation néonatale 		au moins-2 épreuves (écrites /orales/ED notés)	3	3
3 Gynécologie	2+1*	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Infections Sexuellement Transmissibles • EC 2 Pathologies de l'appareil génital 		au moins 2 épreuves (écrites /orales/ED notés)	1	2
5 Santé, Société, Humanité	5	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Ethique • EC 2 Anthropologie • EC 3 Psychologie 		au moins 2 épreuves écrites	3	2
6 Santé publique, Démarche de recherche	3+2*	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Introduction à la recherche • EC 2 Santé Publique • EC 3 Anglais médical 		<ul style="list-style-type: none"> • 1 projet de prévention primaire SSES • C2i (PIX) • au moins une épreuve écrite et/ou orale 	3	2
8 Génétique	4			au moins 2 épreuves écrites	2	2
12 Rein et voies urinaires	2	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Physiologie • EC 2 Pathologie 		au moins 2 épreuves écrites	1	1
13 Autres systèmes	2	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Système digestif • EC 2 Système dermatologique 		au moins 2 épreuves écrites	1	1
L Librement choisie	2	Activité librement choisie	Modalités propres à l'UE librement choisie	-	2	
Clinique	24	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Suivi Prénatal • EC 2 Suivi Pernatal • EC 3 Suivi Postnatal 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du stage + 1 épreuve complémentaire + 3 vacations d'échographie + 3 vacations de PNP • Validation du stage + Epreuves complémentaires • Validation du stage + Encadrement(s) clinique(s) 	12	12	
C2i Certificat Informatique & Internet	-	5 compétences imposées	Validation sur plateforme PIX ³	-	-	

*Service Sanitaire : 3 ECTS, Formation, Thématiques retenues : **Projet de prévention primaire SP- Prévention infantile** -Addictions- Vaccinations – Contraception et Prévention des IST

³ Si non validé, l'étudiant ne peut obtenir le DFGSMa. Il peut cependant être autorisé par le jury à passer en SMa 4, le C2i devant validé sur le deuxième cycle.

Cycle Master 1^{ère} année : SMA4

Pour être admis en SMA5, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMA4.

Les étudiants ne validant pas la SMA4 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques.

UE	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 1	S 2
1 Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal, Médecine fœtale, Démarche clinique	11	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Obstétrique, Maïeutique • EC 2 Démarche clinique 	CONTROLE CONTINU	au moins 5 épreuves écrites + 1 épreuve orale	7	4
2 Néonatalogie, pédiatrie	6	<ul style="list-style-type: none"> • EC Nouveau-né présentant une pathologie 		au moins 3 épreuves écrites	4	2
3 Gynécologie, Santé génésique des femmes	2	<ul style="list-style-type: none"> • EC Santé génésique des femmes 		au moins 2 épreuves écrites	0	2
4 Pharmacologie	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Thérapeutiques médicamenteuses • EC 2 Pharmacovigilance et toxicologie 		au moins 2 épreuves écrites	2	2
5 Sciences humaines et sociales, Droit, Economie, Management,	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Psychologie • EC 2 Droit 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite 	2	2
6 Santé publique	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Systèmes de Santé • EC 2 Problèmes de Santé publique 		au moins 2 épreuves écrites	2	2
R Recherche	3	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de la recherche • Langue étrangère : Anglais 		<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 épreuve écrite • au moins 1 épreuve écrite et/ou orale 	1	2
M Mémoire	2	Projet de recherche	Epreuve finale	Introduction à l'étude	0	2
C Clinique	22+2*	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Suivi Prénatal • EC 2 Suivi Pernatal • EC 3 Suivi Postnatal • EC 4 Planification, surveillance gynécologique • EC 5 Action du service sanitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 à 3 : validation des stages + épreuves complémentaires : (encadrement(s) clinique(s), ECOS, ortfolio(s)) • Validation des stages • Validation de l'action du SSES 	12	12

*Service Sanitaire : 2 ECTS, Réalisation des actions pratiques sur les thématiques choisies par les étudiants

Cycle master 2ème année : SMa5

Pour valider la SMa5, les étudiants doivent valider, au décours des deux sessions d'examens, les UE théoriques et les UE cliniques de SMa5. Les étudiants ne validant pas la Sma5 redoublent et doivent valider de nouveau la totalité des UE cliniques et théoriques. Cependant si leur mémoire a été soutenu avec succès et « **validé** », ils gardent le bénéfice de cette validation.

Unités d'Enseignement	ECTS	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Evaluation		ECTS/semestre	
			Modalité	Nombre & type	S 3	S 4
1 Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal, Médecine fœtale, Démarche clinique	5	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Obstétrique, Maïeutique • EC 2 Diagnostic anténatal 	CONTROLE CONTINU	Au moins 4 épreuves écrites 1 travail personnel (rendu écrit et présentation orale)	3	2
2 Néonatalogie, pédiatrie	3	<ul style="list-style-type: none"> • EC Nouveau-né présentant une pathologie 		au moins 3 épreuves écrites	2	1
3 Gynécologie, Santé génésique des femmes, AMP	2	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Assistance médicale à la procréation • EC 2 Sexologie • EC 3 Violences faites aux femmes 		au moins 3 épreuves écrites	1	1
5 Sciences humaines et sociales, Droit, Economie, Management, Langue étrangère	4	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Psychiatrie • EC 2 Droit & législation professionnelle • EC 3 Economie & management 		Au moins 3 épreuves écrites 1 travail personnel écrit et/ou oral	3	1
PP Parcours personnalisé	12	Parcours librement choisi	Selon les modalités de validation de chaque parcours		6	6
M Mémoire	4	Projet de recherche	Epreuve finale	Mémoire de fin d'études ⁴	-	4
C Clinique	30	<ul style="list-style-type: none"> • EC 1 Suivi Prénatal • EC 2 Suivi Pernatal • EC 3 Suivi Postnatal • EC 4 Planification, surveillance gynécologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des stages + 6 vacations de PNP⁵ • Validation des stages + 1 travail personnel • Validation des stages • Validation des stages 		15	15
CSCT Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique	-	Connaissances et compétences de la SF	Epreuve finale	1 épreuve clinique associée à 1 épreuve orale 1 épreuve écrite ⁶	-	-

⁴ Lors de la validation, une mention est attribuée allant de « assez bien » à « très bien avec félicitations du jury ».

⁵ Préparation à la naissance et à la parentalité. Séances réalisées pendant le stage prénatal ou réparties sur l'année universitaire

⁶ Minimum 12/20 exigé

Service Sanitaire

	ECTS	Cycle d'enseignement	
Enseignements théoriques			Présentation du projet
UE 1 OBSTETRIQUE-MAÏEUTIQUE Alimentation de la femme enceinte et du nouveau-né	1	1 ^{er} Cycle	Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s)
UE 6 SANTE PUBLIQUE -DEMARCHE DE RECHERCHE Addictions – construction de projet	1		Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s)
UE 3 GYNECOLOGIE Contraception et Infections Sexuellement Transmissibles	1		Préparation d'un dossier ciblé sur l'action ou les actions retenue(s)
Total ECTS	3		
Actions pratiques⁷			Validation de l'action
SUIVI POST NATAL 1 semaine pour effectuer l'action selon le domaine choisi (alimentation, addictions, prévention, contraception)	1	2 ^{ème} Cycle	Validation du stage
PLANIFICATION ET SURVEILLANCE GYNECOLOGIQUE 1 semaine pour effectuer l'action selon le domaine choisi (alimentation, addictions, prévention, contraception)	1	2 ^{ème} Cycle	Validation du stage
Total ECTS	2		
Total ECTS pour le Service Sanitaire	5		

⁷ 1 semaine de stage = 1 ECTS

Modalités de Contrôle des Connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Année universitaire 2024-2025

Avenant aux modifications votées en Conseil de Faculté le 30 mai 2024

Une réforme est en cours, suite à la loi relative à l'évolution de la formation des sages-femmes (loi du n° 2023-29 du 25 janvier 2023) qui introduit une 6ème année d'études (3ème cycle court) et une approche par compétences.

Suite à la parution des :

- [Décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques](#)
- [Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique](#)

Les nouvelles MCC pour les SMA2 sont les suivantes :

Cycle licence 2^{ème} année : SMA2 : suite à la réforme en cours

DOMAINE	UE	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	EVALUATION	ECTS/semestre	
			Nombre & type	S 3	S 4
fondamental	Sémiologie - Pharmacologie	Histoire, compétences et missions des sages-femmes	Epreuve écrite	4	
		Raisonnement clinique - Sémiologie générale			
		Pharmacologie générale			
	Physiologie et pathologie des systèmes d'organes 1	Système cardio-vasculaire	Epreuve écrite	6	
		Système respiratoire et ORL	Epreuve écrite		
		Système sanguin et lymphatique	Epreuve écrite		
		Système néphro-urinaire	Epreuve écrite		
		Système musculo-squelettique et tégumentaire	Epreuve écrite		
	Physiologie et pathologie des systèmes d'organes 2	Système digestif	Epreuve écrite		4
		Système nerveux & organes des sens	Epreuve écrite		
		Système endocrinien	Epreuve écrite		
	Processus infectieux	Microbiologie	Epreuve écrite	5	
		Pathologies infectieuses			
		Immunologie			
Hygiène hospitalière					
Pharmacologie					
Suivi gynécologique	Suivi gynécologique	Anatomie et physiologie de l'appareil reproducteur féminin	Epreuve écrite	2	
Suivi prénatal	Suivi des grossesses à bas risques	Cytogénétique & génétique	Epreuve écrite	4	
		Embryologie	Epreuve écrite		
Suivi pernatal	Naissances eutociques	Etapes génésiques de la femme	Epreuve écrite		3
		La grossesse			
		L'accouchement Le post-partum			
Générique	Santé Publique	Concepts de santé publique	Epreuve écrite		3
		Santé environnementale	Enseignement dirigé noté		
	Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation	Droit - Législation	Epreuve écrite		5
		Psychologie - Communication	Epreuve écrite		
		Ethique Langue vivante étrangère	Présentiel Test de progression		
Recherche	Recherche	Initiation à la recherche	Travail écrit et présentation orale		2
Libre	Libre	UE Libre S3	Modalité(s) propre(s) au parcours choisi + travail écrit personnel	3	
		UE Libre S4	Modalité(s) propre(s) au parcours choisi + travail écrit personnel		3
Socle fondamental	Clinique (1)	Bases théoriques et travaux pratiques Simulation (basse/haute-fidélité), ECOS (1)	ECOS	2	
		Stage de soins généraux	Validation du stage + entretien pédagogique	4	
Suivi postnatal	Clinique (2)	FGSU Bases théoriques théorique et travaux pratiques Simulation (basse/haute-fidélité), ECOS (2)	AFGSU + ECOS		2
Suivi pernatal		Stage pernatal	Validation du stage + entretien		4
Suivi postnatal		Stage postnatal	Validation du stage + entretien		4
				TOTAL	30